

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 22 juin 2021

L'an deux mille vingt et un

Et le vingt-deux juin à 20 heures 30

Date de la convocation : 16/06/2021

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents: ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine

Absentes excusées : RAMONDENC Viviane et WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

N° 16 -2021

Objet : Construction d'un multiservices : Modification du plan prévisionnel de financement de l'opération

Monsieur le Maire rappelle :

- Par délibération en date du 24 janvier 2020 le conseil municipal a approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération « construction d'un multiservices ».
- Et expose que le Conseil Départemental sollicité à hauteur de 25 000 € a attribué une aide financière de 50 000 €. Chaque autre co-financeurs a attribué le montant d'aide sollicité

Le coût de l'opération s'élève à : 456 534.16 € H.T. et l'assiette éligible ou masse subventionnable à 418 804.09 € H.T.

- Monsieur le Maire propose que le plan de financement prévisionnel soit modifié comme suit :

	Assiette éligible ou Masse subventionnable en € HT	Montant d'aide sollicitée en €	% d'intervention
Etat- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	418 804.09	146 581,43	35,00 %
Région	418 804.09	80 000,00	19,10 %
Département	418 804.09	50 000,00	12,00 %
Communauté de communes Monts Rance et Rougier	418 804.09	30 000,00	7,20 %
Total	418 804.09	306 581,43	73,30 %
Autofinancement	418 804.09	112 222,66	26,70 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la modification du plan de financement prévisionnel telle que présentée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

Accusé de réception en préfecture
012-211201546-20210622-20210622_16-DE
Reçu le 24/06/2021

